

Vision du sport à Grez-Doiceau et définition d'une

POLITIQUE SPORTIVE COMMUNALE

1. Les infrastructures communales et les principaux acteurs sportifs
2. Objectifs de notre politique sportive
3. Rôle de la commune
4. Moyens et outils pour atteindre nos objectifs
5. Soutenir en tenant compte de critères indispensables
6. En guise de conclusions, ou de développement...

Cette note a pour but de déterminer les grands axes de la politique sportive communale de Grez-Doiceau que nous souhaitons mener, au service de ses citoyens.

Nous voulons avoir un projet cohérent, avec une vision globale et des objectifs clairs. Cette politique sportive permettra de donner des repères aux différents acteurs et intervenants sportifs de notre commune.

La politique sportive est une notion fort large car elle agit pour le compte de l'animation locale, de l'éducation, de la santé, de la performance et de la compétition, du soutien au tissu associatif, de la lutte contre la délinquance, des loisirs, du bien être individuel,...

Notre ambition première est d'assurer à tous les citoyens le droit d'avoir, dans de bonnes conditions, une pratique sportive adaptée, tout en étant en phase avec la demande sociale et en garantissant l'intérêt général.

1. Les infrastructures communales et les principaux acteurs sportifs

La pratique sportive à Grez-Doiceau s'articule d'une part autour d'infrastructures communales existantes, d'autre part autour des clubs, associations ou groupements sportifs.

La commune a jusqu'ici mis à disposition, avec des conditions propres à chaque sport, les terrains ou les infrastructures suivantes :

- Les quatre infrastructures de football (Archennes, Gastuche, Pécrot et Stampia), mises à disposition des trois clubs de football. Le Conseil communal a également décidé en avril 2008 de soutenir un projet ambitieux de création d'une Ecole de jeunes sur le site de Stampia, s'orientant vers la création d'une asbl autonome, regroupant tous les jeunes joueurs de football de la commune.
- Les trois terrains de tennis situés sur deux sites (les Campinaires et la Plaine), mis à disposition de l'asbl du Tennis Club de Grez-Doiceau, afin de promouvoir la pratique du tennis, accessible à tous les citoyens, grâce à une cotisation annuelle très démocratique.
- La création de différentes PISQ (petites infrastructures sportives de quartiers), aujourd'hui présentes à Gastuche, Hèze, Néthen, Pécrot et Grez
- Un local mis à disposition de l'asbl du Grand Serment Royal des Arbalétriers de Saint-Georges de Grez-Doiceau.
- Des aides telles que la mise à disposition de terrains, et d'apports financiers octroyés à des clubs comme la pétanque grézienne, la pétanque néthenoise ou la balle pelote.
- Des locaux mis à disposition jusqu'en 2008 pour des clubs tels que la boxe grézienne, l'aïkido, le taekwondo,...
- Des aides et des facilités principalement pour l'organisation de manifestations pour des clubs cyclistes tels que le vélo club des Blancs Gilets, le vélo club de Néthen, ou encore le vélo club Marcel Dassy, mais également pour des clubs de marches tels que l'Amicale des marcheurs indépendants ou les marcheurs du Train.
- Des collaborations avec la Truite grézienne et les pêcheurs du Parc de la Dyle existent également.

D'autres pratiques sportives sont également soutenues, de diverses manières. L'ouverture et le développement du hall omnisports permettra évidemment d'accroître les possibilités de pratiquer une multitude de sports à Grez-Doiceau. A destination du grand public et de

nombreux clubs, le hall omnisports ouvrira ses portes en 2009. La commune compte sur une saine gestion de la Régie Communale Autonome, en charge de cet outil principal du développement de pratique diversifiée et attend de celle-ci qu'elle définisse une politique d'occupation répondant aux objectifs de la politique sportive communale et ce, dans le respect de ses statuts votés par le Conseil communal en juin 2007.

Des activités sportives se déroulent également dans des infrastructures privées. Celles-ci permettent aussi la promotion et le développement du sport. Nous pensons entre autre à l'important club de golf au Bercuit, à des clubs tels que le Judo Club de Grez-Doiceau utilisant jusqu'ici la salle de gymnastique d'une école de l'enseignement libre, des lieux de pratique du fitness ou de remise en forme, les nombreux manèges permettant la pratique de l'équitation, le club de tennis du Châtaigner,...

La mise en œuvre de circuits permanents balisés pour la pratique du VTT, entre amis ou en famille, ainsi que les balisages de promenades par l'Office du Tourisme sont également source d'activités physiques dans notre commune.

La différenciation de ces différents acteurs sera possible grâce à la précision de critères. Ceux-ci seront développés dans le point 6 de cette présente note : « Soutenir en tenant compte de critères indispensables ».

2. Objectifs de notre politique sportive

Nous souhaitons fonder notre politique sportive sur **quatre piliers** :

- Encourager la pratique sportive, sous toutes ses formes, sans discrimination ;
- Promouvoir l'éducation à la santé par le sport ;
- Enrichir la cohésion sociale par des activités proposées à tous les citoyens ;
- Susciter l'intérêt tout particulièrement des jeunes à la pratique du sport, afin qu'entre autre grâce à celui-ci, ils s'épanouissent à tout au long de leur vie.

3. Rôle de la commune

Afin d'atteindre les objectifs fixés au travers des fondements de notre politique sportive, la commune s'engage, dans la mesure des moyens disponibles, à :

- Soutenir les **initiatives** ponctuelles ou permanentes permettant de développer la pratique sportive, en privilégiant **les acteurs locaux** ;
- Mettre à disposition des **infrastructures de qualité** permettant une pratique sportive variée et de qualité, dans la mesure de ses moyens et de ses priorités ;
- Promouvoir **un encadrement et une formation de qualité** dans le chef des associations et des clubs ;
- Soutenir aussi le **sport-compétition**, comme dépassement de soi, mais avant tout, comme vecteur de médiatisation et de promotion de la discipline sportive permettant d'amener d'autres sportifs à la pratiquer. Ce soutien sera octroyé aux initiatives qui seront jugées les plus intéressantes et les plus innovantes.
- Promouvoir la **synergie** et la **complémentarité** des acteurs publics et non publics, tout en tenant bien compte d'équilibres « public, privé, association sans but lucratif », d'une bonne répartition des tranches d'âge, mais également de manière globale, aux sports développés dans notre commune et chez nos voisins.

4. Moyens et outils pour atteindre nos objectifs

Afin d'atteindre les objectifs que nous nous fixons à travers cette politique sportive, la commune développera une série d'outils qui permettront de tendre vers une pratique sportive telle que nous la souhaitons.

La liste des outils et des moyens repris ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle devra se compléter au fur et à mesure du développement de cette politique sportive.

a) Proposer une offre multiple

Développer un lieu de **pratique multisports ou omnisports**, ouverte à tous, permettant aux personnes de s'essayer librement à l'une ou l'autre activité avant de faire un choix, aboutissant à pratiquer une ou des disciplines, de façon plus suivie, sans nécessairement se fixer dans un système de compétition.

b) Soutenir la pratique du sport dès le plus jeune âge

- Même si le nombre restreint de piscines dans les environs constitue un obstacle majeur à l'**apprentissage de la natation** dans nos écoles, nous fournirons une aide logistique et / ou financière afin d'assurer des cours, au minimum pendant deux ans à l'école primaire.
- Favoriser le développement d'**activités pour que les tout petits** (avec leurs parents) aient accès à une pratique sportive de base et adaptée (en promouvant par exemple une section psychomotricité).

c) Optimaliser nos structures

Développer des **structures et des pratiques efficaces et professionnelles** pour :

- o gérer nos infrastructures sportives communales : en cas d'évaluations positives, développer ou élargir le concept de la Régie Communale Autonome pour mieux gérer nos infrastructures.
- o conseiller et épauler les clubs et associations afin qu'ils arrivent à avoir une gestion administrative efficace et transparente, sans toutefois faire le travail à leur place.

d) Soutenir les acteurs locaux

- **Aider les clubs, associations et groupements**, premiers acteurs promoteurs de la pratique sportive, tout en **contractualisant les partenariats**, sous forme de charte, de convention ou de contrat d'objectifs, définissant des **conditions d'utilisation** et des **critères clairs d'attribution et d'exclusion**.

Ces aides seront octroyées en fonction du degré de concordance avec les objectifs de notre politique sportive communale (point 1), du respect de critères définis (point 4) et de la contractualisation du partenariat (ci-dessous).

Le total des aides aux clubs, associations et groupements sportifs devra bien évidemment être précisément estimé au préalable, la commune ne s'engageant que dans la mesure de ses moyens disponibles.

Cinq principaux types d'aides sont envisageables :

o La mise à disposition d'infrastructures

L'utilisation d'équipements et d'infrastructures sportives est la pierre angulaire de la pratique sportive locale.

Il est cependant important de rappeler, dans un écrit, les conditions d'utilisation et de fonctionnement des infrastructures partagées et les

conditions d'entretien et de gestion des infrastructures appartenant à la collectivité mais gérées directement par le club.

- Mise à disposition de matériel
En complément des infrastructures, la commune peut aussi mettre du matériel à disposition ou apporter une aide ponctuelle à l'achat d'équipements sportifs indispensables pour un club.
- Soutien financier
Un subventionnement peut être opportun dans certains cas, mais doit être mené de façon cohérente, et assortie de critères permettant de distribuer cet argent sur base d'une analyse de la situation des clubs concernés.
- Soutien à l'organisation de manifestations ou d'animations sportives
Il peut être judicieux de soutenir des organisations, régulières ou exceptionnelles, de haut niveau ou de masse. La participation de la collectivité peut aller de la simple mise à disposition d'équipements à la mobilisation du personnel communal, avec éventuellement également un soutien financier.
- Soutien aux formations
La formation prend de plus en plus d'importance dans le domaine sportif. Tout comme dans le monde du travail, elle prend également de multiples aspects car il est fondamental de professionnaliser les clubs en formant leurs dirigeants et leurs entraîneurs. La commune peut y jouer un rôle.

- Une notion primordiale : **la contractualisation des partenariats**

Dans la gestion et l'animation sportive, la commune ne doit pas tout faire tout, seule. Il est certain qu'elle doit pouvoir compter, entre autre, sur le monde associatif et les structures locales privées. Mais dès lors qu'il est soutenu, le club partenaire doit développer une activité, en cohérence avec la politique locale.

Il faut en effet sortir de la situation courante dans laquelle la collectivité est la « vache à lait » du club, c'est-à-dire que la collectivité soutient fortement le club, sans pour autant que celui-ci ait des objectifs convergents à ceux de la collectivité.

Principalement avec les clubs sportifs, il convient de définir le rôle à jouer par les clubs et les associations dans la mise en œuvre de la politique sportive. Ils doivent être plus que de simples utilisateurs, ils sont aussi des acteurs. Les infrastructures qu'elle met à leur disposition impliquent que chacun respecte les objectifs fixés contractuellement.

Le contrat doit tenir compte des points de vue matériels et humains. Ses axes forts sont l'équipement et l'infrastructure, l'animation, le financement et le soutien aux manifestations (dont les compétitions).

Deux logiques peuvent être développées :

- Logique de partenariat : la commune apporte son soutien au fonctionnement quotidien du club.
- Logique de projet : la commune apporte son aide à la mise en place de projets spécifiques (manifestations sportives ou animations).

Il est également possible de suivre une logique mixte : la commune veillera à distinguer clairement, dans le soutien qu'elle apporte à un club, quelle est la part

qui relève du fonctionnement, et quelle est celle qui est plutôt attribuée à une action particulière.

e) *Informer et communiquer*

Favoriser l'accès à une **information permanente**, à jour et complète, en développant un site internet reprenant l'ensemble des pratiques sportives proposées dans la commune, mais également en définissant un lieu d'information unique tel un Espace Omnisports.

5. Soutenir en tenant compte de critères indispensables

Les objectifs fondamentaux de notre politique sportive (point 1) et les outils qui seront mis en place pour les atteindre (point 2) ont été définis ci-dessus. Il est apparu que l'implication des acteurs locaux est incontournable pour mener à bien cette politique sportive. Leur octroyer un soutien important est donc justifié.

Il est cependant absolument opportun d'objectiver nos choix de soutien en définissant des critères en concordance avec les objectifs de notre politique sportive et plus spécifiquement ses quatre piliers.

Voici une série de critères pouvant être tenus en compte dans la réflexion d'un soutien de la commune à une association. Ces critères devront être combinés et pondérés afin de mieux définir et échelonner la notion de « reconnaissance communale ».

Pour ce faire, le Collège communal mettra sur pied un groupe de travail, piloté par l'Echevin des sports, qui remettra un rapport proposant la hiérarchisation et la pondération des ces critères.

- Critère « appartenance » à une fédération reconnue ;
- Critère « licenciés » qui permet de connaître le nombre, les caractéristiques et les catégories de membre ;
- Critère « formation », les entraîneurs sont-ils diplômés ?
- Critère « utilisation de locaux appartenant au club » pour ne pas pénaliser ceux qui ont en charge leur propre infrastructure ;
- Critère « participation à l'animation de la commune » pour valoriser l'organisation de stages ou d'autres actions. Le font-ils gracieusement ou sont-ils défrayés, voire même rémunérés ?
- Critère « intégration-insertion » pour ceux qui s'ouvrent aux jeunes en difficulté ;
- Critère « ouverture aux handicapés » et aux sportifs moins valides.
- Critère « classement du club » par rapport aux résultats obtenus ;
- Critère « spectateurs » par rapport à l'impact du club sur la population ;
- Critère « formation des jeunes » par rapport au travail en profondeur réalisé par club ;
- Critère « structuration du club » pour assurer une transparence et une démocratisation des décisions.
- Critère « nature de la discipline sportive » : sport loisir, sport de compétition, sport collectif, sport individuel ?

- Critère « niveau et composition du club » : national, régional, provincial, nombre total d'équipes / masculin / féminin, nombre d'équipes adultes, nombre d'équipes jeunes, volume de déplacement ?
- Critère « structure et situation du club » : ASBL ou association de fait, situation financière, montant des cotisations, nombre de membres, nombre de licenciés, nombre d'hommes, de femmes, nombres de jeunes (< 18 ans ou < 16 ans ou ...) ?
- Critère « fonctionnement de l'encadrement des sportifs » : nombre d'heures d'entraînement adulte, nombre d'heures d'entraînement jeunes, nombre et niveau des entraîneurs adultes, nombre et niveau des entraîneurs jeunes, nombre d'arbitres officiels ?
- Critères « soutien direct » : mise à dispositions d'infrastructures spécifiques, mise à disposition de personnes, mise à disposition de matériel, nombre d'heures de mise à disposition d'infrastructures ?
- Critère de « correspondance avec la demande locale » et/ou au nombre de gréziens concernés.

6. En guise de conclusions, ou de développement...

En proposant ce projet de politique sportive communale, le Collège communal a souhaité proposer au Conseil communal de définir les objectifs prioritaires et les grands axes de la politique sportive à mener dans les années à venir à Grez-Doiceau.

L'inauguration du hall omnisports et le lancement du projet d'Ecole des Jeunes de football, nécessitent, dans un objectif d'optimisation de nos possibilités, de préciser notre politique sportive.

Il était dès lors indispensable d'avoir un projet cohérent, avec une vision globale et des objectifs clairs. Ainsi, cette politique sportive permettra de baliser et de donner des repères aux différents acteurs et intervenants sportifs de notre commune.

La mise en œuvre d'une politique sportive n'est évidemment pas facile et nécessitera des évaluations régulières. Mais elle est nécessaire, vu l'important développement que connaîtra le sport à Grez-Doiceau dans les années à venir.